

Nouvelles mesures pour les bilans de 3è

A) Lettre de M. Le Recteur à tous les parents de 3è

-ac-creteil.fr

Madame; Monsieur,

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

Votre enfant est actuellement scolarisé dans une classe de:

troisième générale,
troisième avec découverte professionnelle module de 3 heures ou option de 6 heures,
troisième d'insertion
troisième SEGPA.

Durant l'année scolaire 2006-2007, il doit bénéficier d'un entretien afin d'établir un bilan qui l'aidera à affiner et finaliser son projet d'orientation. Il pourra trouver les réponses aux questions qu'il se pose et obtenir les informations qui lui feraient défaut. Il pourra alors s'orienter plus aisément vers la voie (générale, technologique ou professionnelle) et la spécialité qui le conduiront à la réussite dans son parcours de formation et, à terme, dans son insertion professionnelle.

Ces entretiens seront programmés après les conseils de classe du premier et du deuxième trimestre de l'année scolaire. L'établissement vous communiquera dans les prochaines semaines leurs modalités d'organisation. Ils seront conduits par les membres des équipes éducatives: enseignants, conseillers d'orientation psychologues, conseillers principaux d'éducation, etc. et vous y serez naturellement associé(e).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Bernard SAINT-GIRONS

B) Modalités d'organisation du collège !

Chaque élève de 3è sera reçu avec ses parents après le conseil, par un professeur de la classe en entretien individuel

La répartition des entretiens sera établie par la Direction et le Professeur Principal.

Chaque enseignant procédera aux invitations qui le concernent, via le carnet de liaison.

Au cours de cet entretien, le bulletin sera remis et commenté.

Il sera dispensé conseils ou avertissements.

Le professeur s'assurera que le projet d'orientation de l'élève est en adéquation avec son profil scolaire et répondra à ses questions.

Il pourra conseiller des entretiens ultérieurs (avec la conseillère d'orientation, le conseiller d'éducation, le médecin, l'assistante sociale)

Les entretiens individuels après le conseil de classe remplacent les habituelles réunions « parents-professeurs » de janvier pour les 3è.